



Revalorisation d'une pension alimentaire

Par **ronike**, le **16/09/2008** à **08:36**

Bonjour,

Divorcée de puis 2002, j'ai 2 enfants en garde alternée.

Je perçois une pension alimentaire du fait de la rémunération légèrement supérieure l'époque de mon ex mari.

Voici le calcul de la pension :

Pension 92 euros x A (nouvel indice)

B (indice de base)

Revalorisation chaque année, ce qui fait à peu près 2 euros d'augmentation !!!

Mon ex mari gagnant de plus en plus par rapport à moi, puis-je demander une revalorisation conséquente de la pension alimentaire ? Sachant que les frais engendrés par les 2 enfants sont total équité moitié/moitié.

Je perçois en salaire mensuel 1500 euros et lui 2100 euros

Merci d'avance de répondre

Par **lawyer 57**, le **16/09/2008** à **16:56**

Bonjour,

Sachez que les pension alimentaire sont toujours révisables.

Toutfois pour être révisée, il est nécessaire que la situation financière des parties ait été modifiée depuis la dernière décision.

Donc il faut une modification des revenus ou des charges de l'un, l'autre ou des deux.

Dans votre cas, le fait que votre ex mari gagne plus est un motif de révision, mais encore faut il que de votre côté vous n'ayez pas moins de charge (crédit...) ou plus de revenu.

De la même façon il ne faudrait pas que l'augmentation des revenus de votre ex se soit accompagnée d'une augmentation de ses charges.

Bref tout celà est possible, et la solution la plus simple pour mettre les choses à plat, c'est de saisir le juge aux affaires familiales d'une demande d'augmentation de pension alimentaire